

## Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1009435//2210155  
Date : 10/08/2023  
Contact : FLOTTES Manon

UI AURA - INEO RCC  
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE  
BP  
69792 SAINT PRIEST

### Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

### Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac  
RUE NICEPHORE NIEPCE  
15000 AURILLAC

Permission accordée :  
Conformément à la PI du /2023 du 18/08/2023  
Date et signature : Le 11/09/2023  
Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre  
DGT - Agence d'AURILLAC



VINCENT CALIBERN

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

### Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

### Localisation des Travaux

15130 ARPAJON-SUR-CERE - RD920.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m <sup>2</sup>		
Borne pavillonnaire	unité			m <sup>2</sup>		
Cabine téléphonique	unité			m <sup>2</sup>		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Pylône > 12 m	unité			m <sup>2</sup>		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
<b>Nature des travaux :</b> Travaux sur réseau						

Commentaires : N° COG IMI-VA-15012/0170-1 POSER UNE CHAMBRE L2T SANS FOND SUR LES 3Ø60 + 2Ø45  
EXISTANTS **Les travaux doivent impérativement être fait avant le  
mois d'octobre 2023**

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033



**PROPOSITION D'IMPLANTATION**  
**CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PRDI / DGT**  
**AGENCE d'Aurillac**

**Intitulé de l'opération: Tranchée**

**RD n° 920**

**Demande de: CML15**

**Objet de la demande: Raccordement téléphonique/fibre optique**

**Commune(s): ARPAJON SUR CERE**

**Lieu dit : Senilhes**

Le 11 septembre 2023, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant l'agence Départementale  
Madame Manon FLOTTES représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence Départementale

Le représentant du Maître d'Ouvrage

**Franck MEMBRADO**

Vu par le responsable de l'agence départementale

Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre  
DGT - Agence d'AURILLAC

**VINCENT CALIBERN**

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L		Sous fossé
920	Cat.1 niv 1	Au PR23+183	D	TT					Fouille de 3m x 1.50m	POSE D'UNE CHAMBRE L2T SANS FOND Schémas 10

Les travaux doivent impérativement être fait avant le mois d'octobre 2023

\* Techniques :

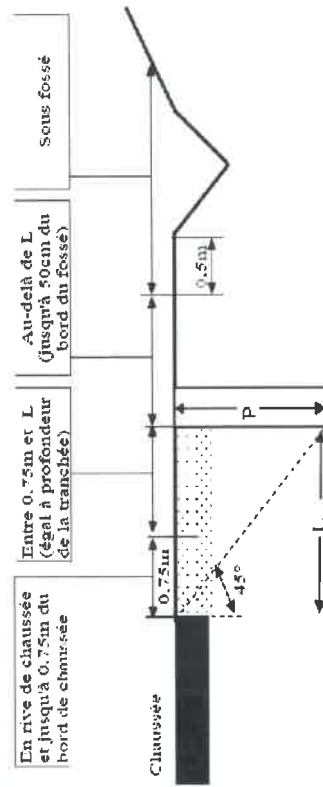
TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

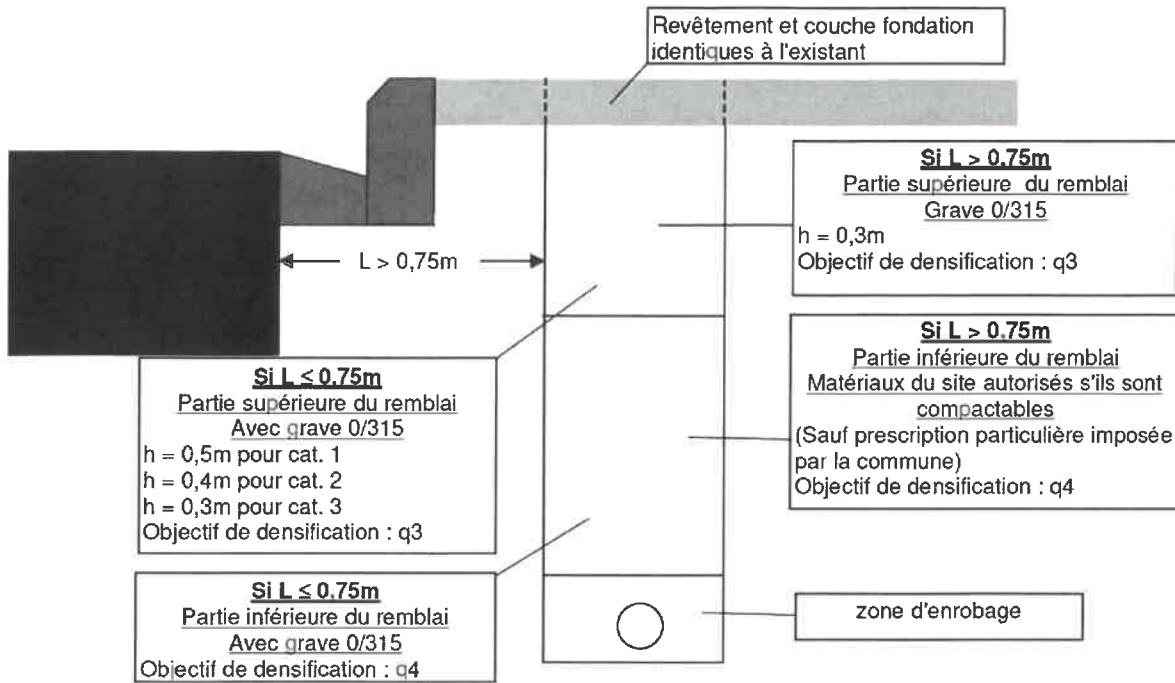
FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA = Supports aériens



**Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3**



## MAIRIE ARPAJON SUR CERE

ARPAJON SUR CERE, le 18/08/2023

Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR CERE

à Monsieur le Président  
du Conseil départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Demandeur : CML15

Dates des travaux :

Voies concernées : Route départementale n°920

Commune(s) : ARPAJON SUR CERE

Lieu-dit : Senilhes

Description des travaux : Raccordement téléphonique/fibre optique

**Prescriptions proposées :**

- Raccordement téléphonique/fibre optique conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

*A réaliser urgemment*

**AVIS** (1) : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

*Pour* Le Maire de la Commune de ARPAJON SUR CERE, *et par délégation*  
*l'Adjoint aux travaux*

Gabriel GAREN

